

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2026.027**Séance du **VINGT MARS DEUX MILLE VINGT-SIX**

Date de la convocation : Lundi 16 mars 2026

Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire

Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT

Membres en exercice : 33

Quorum : 17

30 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, MANDON Martine, LEVET Serge, GUENEZ Éric, MOLS Louis-David, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, REAL-LAFRIQUE Laetitia, NOURRY Alexandra, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BAUD Joël, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise

3 absents ayant donné pouvoir :

Nathalie ANDRIER à Pascale PELLIER, Alexia BARJHOUX à Patrick ANTOINE, Patrick SILLARD à Maurice BERTRAND

***Objet : Création de la commission du Centre Communale d'Action Sociale
Fixation du nombre de conseillers et élection de ses membres***

VU les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.123-6, R.123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT que le nombre des membres du conseil d'administration ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair.

CONSIDERANT que le Maire en est membre de droit et la préside.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **FIXE** la composition de la commission du Centre Communal d'Action Sociale à 6 membres élus ;

ARTICLE 2 : FIXE la composition du conseil d'administration comme suit :

- Maire, Président de droit
- Six élus au sein du conseil municipal
- Six membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers

ARTICLE 2 : DESIGNE en qualité de membres élus du CCAS :

- BREGEGERE Stéphanie
- REAL-LAFFRIQUE Laetitia
- PAILLASSON Isabelle
- GUGLIOTTA Valérie
- CHARPENTIER Muriel
- SILLARD Patrick

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Michel COLLOT



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 20 mars 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 20/03/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.